



Association Française de l'Accompagnement Professionnel Personnalisé

Paiement de la cotisation 2022

Le paiement de la cotisation doit intervenir le 1er janvier de chaque année civile. Dans le cas d'une première adhésion celle-ci est valable du 1er janvier au 31 décembre.

Vous pouvez vous acquitter de **votre cotisation** en utilisant le paiement en ligne sur [HelloAsso](https://www.helloasso.com/associations/association-francaise-de-l-accompagnement-professionnel-personnalise-afapp/adhesions/cotisation-adhesion-2022?) :
<https://www.helloasso.com/associations/association-francaise-de-l-accompagnement-professionnel-personnalise-afapp/adhesions/cotisation-adhesion-2022?>

Rappel du tarif de la cotisation :

- Cotisation standard 45 €
- Cotisation étudiant, stagiaire, ou en recherche d'emploi 25 €
- La cotisation est annuelle et valable du 1er janvier au 31 décembre.